

PROJET DES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première Résolution : Approbation des Rapports du Conseil d'Administration, du Conseil de Conformité Interne et des comptes annuels de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des Rapports du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne, ainsi que des Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de l'exercice 2019, approuve dans toutes ses parties les Rapports du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne et en conséquence, les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'exercice 2019 se solde par un bénéfice net de **vingt-sept milliards six cent quatre-vingt-douze millions soixante-onze mille cinq cent soixante-dix-huit (27 692 071 578) FCFA**.

Deuxième Résolution : Adoption des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y figurent.

Troisième Résolution : Quitus aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et décharge les Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission.

Quatrième Résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence, que le bénéfice net d'un montant de **vingt-sept milliards six cent quatre-vingt-douze millions soixante-onze mille cinq cent soixante-dix-huit (27 692 071 578) FCFA**, augmenté du report à nouveau antérieur de **quatre milliards cinq cent douze millions six cent**

soixante-treize mille sept cent quarante-trois (4 512 673 743) FCFA, sera affecté comme suit :

Résultat Net de l'exercice.....	27 692 071 578 FCFA
Report à nouveau	4 512 673 743 FCFA

Total à répartir.....	32 204 745 321 FCFA
Réserve spéciale	4 153 810 737 FCFA

Bénéfices distribuables	28 050 934 584 FCFA
Dividendes	15 360 000 000 FCFA
Autres affectations (fonds social).....	830 762 147 FCFA

Report à nouveau	11 860 172 437 FCFA

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende brut par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à **quatre cent quatre-vingt (480) FCFA**. Après déduction de la retenue à la source de 12,5% au titre de l'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM), le dividende net de **quatre cent vingt (420) FCFA** sera mis en paiement à compter du **06 juillet 2020** par le biais des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, selon les procédures prévues par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières. Ce niveau de dividende représente **48,0%** du nominal de l'action contre **45,9%** l'exercice précédent.

Après cette affectation, les fonds propres comptables s'établiront comme suit :

- Capital :	32 000 000 000 F CFA
- Primes liées au Capital :	30 500 000 000 F CFA
- Réserve spéciale :	25 602 943 489 F CFA
- Réserve facultative :	24 809 250 734 F CFA
- Report à nouveau :	11 860 172 437 F CFA

- TOTAL :	124 772 366 660 F CFA

Cinquième Résolution : renouvellement de mandat d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats de cinq (5) Administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente réunion, décide de les renouveler pour une durée de trois ans. Il s'agit de :

- **Monsieur Idrissa NASSA ;**
- **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)** représentée par Madame Laurentine ZIDA / KINDA ;
- **La Poste Burkina Faso** représentée par Monsieur Bamory OUATTARA ;
- **Monsieur Monlour Clément DA**, Administrateur indépendant ;
- **Madame Angèle BONANE**, Administrateur indépendant.

Conformément aux statuts de la Banque, ces nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sixième Résolution : Révision de la rémunération à allouer aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des indemnités de fonction des Membres du Conseil d'Administration à la somme de **cent quinze millions (115 000 000)** de FCFA nets d'impôts et ce, jusqu'à nouvelle résolution.

Septième Résolution : pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités, formalités légales, administratives.